



Affections gastro-intestinales

En général, le traitement antibiotique devrait être réservé aux animaux présentant des signes de sepsis (tachycardie, tachypnée, hypo ou hyperthermie, leucocytose ou neutropénie avec déviation à gauche, augmentation de la bilirubine, hypoglycémie, choc septique) ou dans les cas de colite histiocytaire et/ou granulomateuse à *Escherichia coli* adhérents-invasifs (AIEC) chez des races prédisposées (comme le Boxer et le Bouledogue français).

L'utilisation d'antibiotiques en cas de diarrhée aiguë (à la fois hémorragique et non hémorragique) ou de diarrhée chronique n'est pas recommandée et devrait être évitée. L'utilisation de métronidazole chez les chiens ou les chats présentant une infestation présumée par *Giardia spp.* n'est pas recommandée.



Maladies inflammatoires chroniques

Les entéropathies chroniques inflammatoires de l'intestin désignent une inflammation chronique du système gastro-intestinal d'une durée de plus de 3 semaines, où les causes extra-digestives sont exclues. Elles sont classées en fonction de la réponse aux traitements et doivent être investiguées ou écartées dans un certain ordre.

Ordre d'exclusion :

1. Entéropathies répondant au changement alimentaire
2. Entéropathies répondant aux immunomodulateurs
3. Entéropathies réfractaires

Les essais thérapeutiques avec des antibiotiques ne sont pas justifiés, en première intention, dans le traitement des chiens souffrant de diarrhée chronique en raison des preuves croissantes de leur rôle dans la sélection de souches d'*Enterobacteriaceae* résistantes aux antimicrobiens et dans la dysbiose intestinale induite par les antibiotiques, qui peut perdurer.



Nous participons à la semaine mondiale de
**sensibilisation à la résistance
aux antibiotiques**

